

Table des matières

Introduction	2
Viellissement des populations dans les Amériques	2
Cadre conceptuel pour appuyer la vieillesse active	3
Vision	
Système complet	
Agents de soutien	
Vieillesse active	
Qualité de vie	
Principes d'un système de soutien complet	4
Assurer la sécurité et le soutien social	
Être juste et équitable	
Maintenir la dignité	
Favoriser l'indépendance et l'autonomie	
Promouvoir une participation importante et active à la vie de la société	
Directives opérationnelles pour un système de soutien complet	6
Être accessible	
Être centré sur l'individu	
Offrir un éventail de services coordonnés	
Constituer une responsabilité partagée	
Être équitable et durable	
Offrir de la qualité	
Types de programmes ou de services dans un système de soutien complet	8
Aînés autonomes	
Aînés handicapés	
Aînés dépendants ou arrivés au terme de leur vie	
Liste de services et programmes de soutien, par secteur	

Introduction

Le présent document vise à stimuler un dialogue entre les États panaméricains en vue d'établir les éléments de base d'une stratégie régionale pour promouvoir la vieillesse active et, à travers ce dialogue, de s'entendre sur des méthodes de promotion de la santé et du bien-être au troisième âge. **Guide d'élaboration d'un système de soutien complet pour la promotion de la vieillesse active** propose un système intégré de possibilités et de mesures et fournit les démarches menant à l'élaboration de programmes et à la prise en charge des divers déterminants de la santé.

Les pays de la région ne sont pas tous au même stade de transition démographique et épidémiologique; c'est pourquoi la réorientation des services sociaux et de santé pour la promotion, la protection et le maintien de la santé et du bien-être des aînés progresse à un rythme différent selon la situation qui prévaut dans le pays.

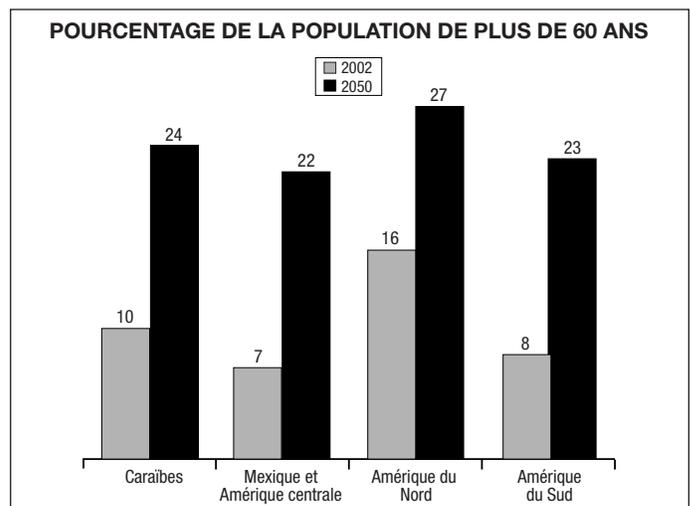
Lors de la 25^e Conférence panaméricaine sur la santé (1998), le Conseil d'administration de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a encouragé les États membres à énoncer des politiques, des plans et des programmes pour encourager un « vieillissement actif » en tenant compte des éléments suivants :

- La santé des aînés a des répercussions importantes sur divers aspects du développement et du fonctionnement des sociétés et nécessite une approche intersectorielle, guidée par des outils normatifs et juridiques, qui soit fondée sur la recherche et soutenue par des ressources humaines compétentes et des services de santé sensibles aux besoins des personnes vieillissantes.
- Il est nécessaire de renforcer la capacité du secteur des soins primaires d'offrir un éventail complet de services, accessibles tout au long de la vie.
- Il est nécessaire de renforcer la capacité des aînés de se créer des milieux sains, et d'encourager la création d'infrastructures de soutien aux soignants naturels, la mise en place d'alternatives communautaires à l'institutionnalisation, et la promotion de programmes intergénérationnels.¹

Le présent guide stratégique a été conçu dans le cadre de la collaboration technique entre le Mexique et le Canada, avec le soutien de l'OPS. Ce guide complète le document *Vieillir en restant actif : du constat à l'action* par l'Organisation mondiale de la santé en collaboration avec Santé Canada, et a pour but d'orienter la mise en œuvre des stratégies relatives à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui aura lieu à Madrid en 2002.

Vieillesse des populations dans les Amériques

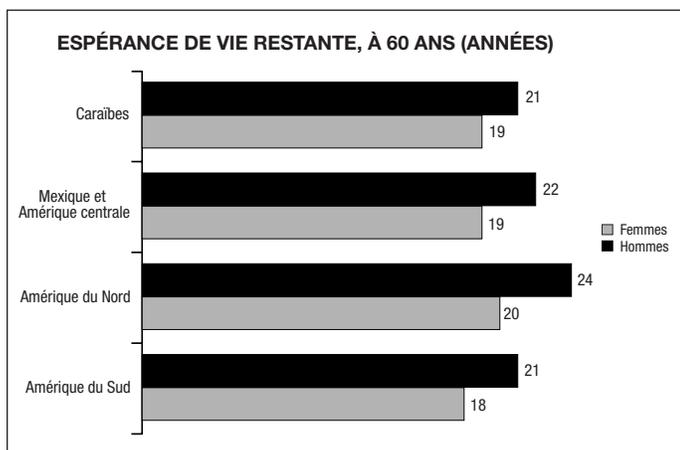
Dans le présent document, on a retenu l'âge de 60 ans pour définir la population âgée. Dans certains pays, comme le Canada et les États-Unis, c'est l'âge de 65 ans qui est retenu pour définir le groupe démographique des personnes âgées, puisque l'âge de la retraite est traditionnellement associé au vieillissement. Quoiqu'il en soit, l'âge de la retraite variant d'un pays à l'autre, les Nations Unies ont choisi l'âge de 60 ans pour définir le vieillissement de la population mondiale et extrapoler sur le sujet.



Source: ONU: Vieillesse de la population 2002

D'après les démographes, une population est considérée avoir vieilli lorsque les gens âgés de 60 ans ou plus représentent 10 % ou 12 % de la population totale. Actuellement, en Amérique du Nord, plus de 15 % de la population du Canada et des États-Unis est âgée de plus de 60 ans. Dans les Caraïbes, 10 % de la population est maintenant âgée de plus de 60 ans, la Barbade (14 %), Cuba (13 %), la Martinique (15 %) et Porto Rico (14 %) accusant les pourcentages les plus élevés. En Amérique latine, trois pays seulement, soit l'Argentine, le Chili et

l'Uruguay, ont une population âgée. En 2025, dans au moins vingt-deux pays des Amériques, 15 % ou plus de la population sera âgée de 60 ans ou plus; dans sept pays seulement, soit le Belize, la Grenade, Haïti, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay, le pourcentage sera de 10 %².



Source: ONU: Vieillesse de la population 2002

Cette tendance a des répercussions énormes sur la région et offre aux États membres d'excellentes occasions de tirer des leçons des expériences des autres. L'utilisation du guide et le dialogue avec les autres pays permettront aux États d'acquérir d'importants outils et connaissances, qui les aideront à élaborer des stratégies et politiques nationales durables pour accroître l'espérance de vie tout en maintenant un état de santé et de bien-être optimal.

Cadre conceptuel

Vision

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active afin d'améliorer la qualité de vie.

1. Un système complet

Un système complet suppose une gamme entière de services et de soutiens provenant des divers secteurs publics et privés, qui travaillent de concert, conformément à un ensemble des directives opérationnelles et de principes communs.

2. Agents de soutien

Quatre agents sociaux importants jouent un rôle primordial dans la promotion de la vieillesse active. Ce sont :

L'individu. La personne âgée joue un rôle crucial dans son propre « vieillissement actif ». L'individu

doit tenter de maintenir une bonne santé physique, des connaissances, des compétences professionnelles, des ressources financières, des milieux de vie adéquats et des relations sociales satisfaisantes. Il doit obtenir et utiliser de l'information pour prendre ses décisions, modifier son comportement pour s'adapter aux situations et aux capacités changeantes et participer de façon active et significative à la vie de la société. Toutefois, l'individu ne peut assumer la responsabilité d'optimiser sa qualité de vie que si des possibilités, des ressources et des choix viables lui sont offerts et s'il est en mesure de prendre soin de lui-même (par exemple, s'il sait comment chercher et interpréter l'information sur la santé et s'il a des connaissances de base en matière de vieillissement sain). De plus, les aînés doivent encourager les nouvelles générations à établir une culture qui favorise la vieillesse active.

La famille et les amis. Au cours de la vie de l'individu, la plupart des relations avec la famille et les amis se caractérisent par l'échange de soutien et de services de toutes sortes. Plus les aînés ont besoin de soins, plus ils ont tendance à recevoir des services de ce réseau intime, plus particulièrement de la famille. À vrai dire, la majeure partie du soutien que reçoivent les personnes âgées pour préserver leur autonomie et leur qualité de vie vient de la famille et des amis. Cependant, les membres de la famille et les amis n'ont pas toujours les ressources, le temps ou les connaissances nécessaires pour offrir tous les soins dont ont besoin les aînés, et les soignants naturels ont eux-mêmes besoin de soutien et de périodes de répit.

Les services communautaires. Il incombe à la collectivité de créer un milieu attentif et convivial, qui aide les individus et leurs familles à répondre à leurs besoins. Les services communautaires comportent un large éventail d'associations ou d'organismes non gouvernementaux ou bénévoles, d'établissements d'enseignement, de centres culturels ou sportifs, de bureaux de services sociaux et de centres de service confessionnels. Ces services emploient du personnel rémunéré ou bénévole.

L'État. La famille et les amis, les organismes bénévoles et sans but lucratif, et les secteurs public et privé jouent un rôle vital lorsqu'il s'agit de faire en sorte que les individus de tous âges soient en mesure de rester actifs en vieillissant. L'État

² Population Ageing (1999). Division de la population, Ministère des affaires économiques et sociales. New York : Nations Unies.

encourage et facilite le vieillissement sain et actif de la population en mettant en place les éléments suivants :

- un cadre stratégique qui définit l'intention, les principes, les valeurs et les objectifs sous-jacents à la vision d'une vieillesse active;
- un plan national qui définit les buts, les lacunes à combler, le calendrier
- d'intervention, les indicateurs de surveillance et leur évaluation;
- des politiques et des programmes sectoriels : sécurité sociale, santé, éducation, logement, transport, sports et activités physiques, culture et loisirs, justice, sécurité publique, etc.;
- des politiques et des programmes locaux (municipaux) qui complètent les politiques nationales et étatiques.

3. La vieillesse active

L'Organisation mondiale de la santé définit la vieillesse active comme étant « le processus d'optimisation des possibilités de santé, de participation et de sécurité dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées tout au long de la vie. »³.

4. La qualité de vie

La qualité de vie est « la perception qu'a l'individu de sa position dans la vie compte tenu du contexte culturel et des systèmes de valeurs et de ses propres normes, buts, inquiétudes et attentes. Ce concept comprend un large éventail d'éléments qui interagissent de manière complexe, soit, la santé physique de l'individu, l'état psychologique, le niveau d'autonomie et d'indépendance, les rapports sociaux, les convictions personnelles et la situation de l'individu par rapport à son environnement »⁴.

Les principes d'un système de soutien complet

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active a pour principes :

1. d'assurer la sécurité et le soutien social
2. d'être juste, équitable et solidaire
3. de maintenir la dignité
4. de favoriser l'indépendance et l'autonomie
5. de promouvoir une participation importante et active à la vie de la société

Ces principes reflètent les valeurs et les convictions fondamentales de tout système de soutien complet.

Un ensemble de questions sur les politiques est proposé ici pour évaluer l'application des principes. Ces questions ont pour but de stimuler la discussion et l'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes sur la situation actuelle des aînés par rapport à chaque principe. Elles peuvent aider à examiner les politiques, à juger s'il convient de continuer à financer les programmes en place, à critiquer les politiques proposées, à orienter les études sur l'incidence des programmes ou à élaborer une stratégie pour faire face à un problème ou à un besoin.

1. Assurer la sécurité et le soutien social

Une structure de soutien complète qui encourage la vieillesse active doit, à tout le moins, assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des personnes âgées, soit une eau salubre, l'électricité, des aliments nutritifs, la sécurité physique, et la protection contre les mauvais traitements, l'exploitation et les actes criminels. Cette structure permettrait aux personnes âgées de recevoir un revenu de base minimal pour satisfaire les besoins essentiels de la vie quotidienne et avoir accès à des services sociaux, juridiques et de santé appropriés à leurs besoins et à leur situation. Bien que toute société ait le devoir de satisfaire les besoins humains universels, on oublie trop souvent les besoins particuliers des personnes âgées.

Questions permettant d'évaluer le niveau de sécurité et de soutien social dont bénéficient les aînés :

- Les personnes âgées ont-elles accès aux soins de santé essentiels?
- Y a-t-il des programmes de soutien du revenu qui assurent un revenu de base minimal aux personnes âgées?
- Y a-t-il des politiques qui prévoient des subventions pour les services publics de base (p. ex. eau salubre, électricité, autres sources d'énergie et aliments)? Ces politiques sont-elles mises en application?
- Y a-t-il des politiques qui prévoient des milieux adaptés et sécuritaires pour les personnes handicapées, au travail, dans la rue

3 OMS (2002) *Active Ageing A Policy Framework*. Publié par WHO Noncommunicable Disease Prevention and Health Promotion Department, *Ageing and the Life Course*.

4 OMS (1994) Énoncé élaboré par le groupe de travail de l'OMS portant sur la qualité de vie. Publié dans le glossaire sur la promotion de la santé de l'OMS 1998. WHO/HPR/HEP/98.1

et dans les locaux publics? Ces politiques sont-elles mises en application?

- ❑ Existe-t-il des codes qui régissent la construction de logements sécuritaires ou la modification de logements pour les aînés?
- ❑ Existe-t-il des mesures pour protéger les personnes âgées contre les mauvais traitements, la négligence ou l'exploitation?

2. Être juste et équitable

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active doit faire respecter la liberté et les droits fondamentaux des personnes âgées dans tous les aspects de leur vie. Une société est juste et équitable lorsqu'elle peut garantir à tous ses aînés l'égalité d'accès à un éventail complet de services sociaux, financiers, juridiques et de santé, ainsi qu'à des ressources de qualité, sans égard à l'âge, au sexe, à la classe, à la race, à la culture, au revenu, au lieu de résidence ou à l'état .

Questions permettant d'évaluer si l'État est juste et équitable envers les aînés :

- ❑ Y a-t-il des lois ou des politiques pour protéger les droits fondamentaux des personnes âgées, et sont-elles appliquées?
- ❑ Les services publics assurent-ils l'égalité d'accès sans discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la classe, la race, la culture, le revenu, le lieu de résidence ou l'état de santé?
- ❑ Les services sociaux, juridiques et de santé réagissent-ils promptement et adéquatement pour réduire les risques posés à la sécurité physique et au bien-être psychosocial des personnes âgées?
- ❑ Accorde-t-on la même importance à l'amélioration, au maintien et à l'accroissement du bien-être physique, social et économique des personnes âgées qu'à ceux des autres groupes d'âges?

3. Maintenir la dignité

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active doit préserver la dignité et l'estime de soi des personnes âgées. Le système doit promouvoir une culture de respect pour les aînés et pour leur apport à la famille, aux amis, à la collectivité et à la société. Les services et les interventions de soutien doivent être souples et tenir compte de la diversité des besoins au sein de la population âgée, tout en respectant la vie privée

de même que les valeurs, les préférences et les croyances religieuses de chacun.

Questions permettant d'évaluer si l'État préserve la dignité des aînés :

- ❑ Les services sociaux, financiers et de santé respectent-ils explicitement la dignité et la diversité des aînés, et les ressources sont-elles distribuées de façon à répondre aux besoins individuels?
- ❑ Tient-on compte des besoins, des désirs et des valeurs individuels des personnes âgées lorsqu'on prend des décisions qui les concernent?
- ❑ Tente-t-on de corriger les stéréotypes négatifs et les perceptions erronées sur les personnes âgées? Inversement, reconnaît-on l'apport des personnes âgées et véhicule-t-on une image positive des aînés?
- ❑ Respecte-t-on la vie privée des personnes âgées de même que leur droit à la confidentialité et à l'accès à une information exacte sur leur santé?

4. Favoriser l'indépendance et l'autonomie

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active permettrait aux personnes âgées d'assumer le maintien de leur santé, de gérer leur vie dans le milieu communautaire qu'elles préfèrent et de poursuivre des activités favorisant leur émancipation personnelle. Des milieux faciles d'accès et qui conviennent à tous les degrés d'autonomie seraient disponibles. Des logements adéquats, y compris ceux qui favorisent la vie commune, offriraient des services de soutien ainsi que des services et produits publics ou commerciaux accessibles et adaptés à des degrés d'autonomie variables. La famille et les amis seraient aussi appuyés afin qu'ils puissent continuer de soutenir les aînés à demeurer aussi autonomes que possible.

Questions permettant d'évaluer si on encourage l'indépendance des aînés :

- ❑ Les milieux physiques sont-ils conçus pour que toutes les personnes y aient accès, quel que soit leur degré d'incapacité?
- ❑ Tient-on compte des besoins des personnes âgées dans la conception et l'élaboration des produits et services qui leur sont destinés?

- ❑ L'information favorisant l'autonomie en matière de santé chez les aînés est-elle accessible et transmise efficacement aux personnes âgées?
- ❑ Les travailleurs de la santé et des autres secteurs de services sont-ils formés pour encourager l'indépendance et l'autonomie chez leurs clients âgés?

5. Promouvoir une participation importante et active à la vie de la société

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active doit s'efforcer de faire participer les aînés de façon significative à tous les aspects de la vie de la société et à les y intégrer. Il doit leur garantir l'accès à des ressources éducatives, culturelles, spirituelles et récréatives, de même qu'à des possibilités de travail rémunéré et bénévole. Les obstacles physiques, sociaux, psychologiques et environnementaux qui freinent la participation des aînés doivent être repérés et éliminés. Le système doit aussi favoriser la création d'associations d'aînés et de groupes de défense d'intérêts publics et encourager les personnes âgées à participer activement à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et programmes publics qui les concernent. Enfin, des efforts doivent être déployés pour communiquer efficacement avec les aînés et les informer de ces programmes et services.

Questions permettant d'évaluer si on favorise la participation active des aînés :

- ❑ Les personnes âgées ont-elles la possibilité d'entreprendre un travail rémunéré ou bénévole, de poursuivre leur apprentissage et de participer comme elles le souhaitent à des activités sociales, culturelles ou récréatives?
- ❑ Les obstacles à la participation active des aînés ont-ils été repérés et des mesures ont-elles été prises pour les éliminer?
- ❑ Est-ce que les personnes âgées contribuent et participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des programmes?
- ❑ L'information concernant les services et programmes sociaux destinés aux personnes âgées est-elle diffusée largement et par différents moyens?

Directives opérationnelles pour un système de soutien complet

Un système de soutien complet qui favorise la vieillesse active doit :

1. être accessible
2. être centré sur l'individu
3. offrir un éventail de services coordonnés
4. constituer une responsabilité partagée
5. être équitable et durable
6. offrir de la qualité

Ces directives constituent les éléments opérationnels essentiels pour la mise en pratique des principes d'un système de soutien complet encourageant la vieillesse active.

1. Être accessible

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active doit faire en sorte que l'ensemble des ressources et possibilités susceptibles de promouvoir la vieillesse active soient accessibles à tous. Pour ce faire, il faut :

- a) veiller à ce que le besoin évalué objectivement constitue l'unique critère d'accès aux services publics et empêcher que d'autres facteurs, comme le revenu, l'âge, la race ou le lieu de résidence, ne déterminent l'accès aux services de base;
- b) faire participer les aînés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes et services auxquels ils ont droit;
- c) prendre des mesures pour éliminer les éventuels obstacles psychologiques, sociaux, éducatifs ou environnementaux qui freinent l'accès aux services, en accordant une attention particulière aux groupes marginalisés;
- d) répartir les ressources publiques de façon équitable de façon à répondre aux besoins des personnes âgées.

2. Être centré sur l'individu

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active doit faire en sorte que les services soient axés sur l'individu. Les services doivent être suffisamment souples pour convenir aux situations individuelles, et adaptés aux besoins des clients et des soignants naturels, tels qu'ils ont été évalués au préalable par un professionnel. Pour ce faire, on doit :

- a) tenir compte de la diversité (âge, sexe, culture, race, langue, religion, lieu de résidence et valeurs personnelles) lorsqu'on conçoit les services, afin que ceux-ci répondent adéquatement aux besoins individuels;
- b) s'assurer que les services sont disponibles et souples afin qu'ils puissent s'adapter aux besoins et au degré d'autonomie changeants des personnes âgées qui vieillissent;
- c) reconnaître le droit des aînés de prendre part aux décisions concernant leurs soins, de même que leur droit de refuser les services qui sont offerts;
- d) considérer la personne âgée et ses soignants naturels comme des partenaires au moment de prendre des décisions concernant les services;
- e) le cas échéant, offrir un soutien aux soignants naturels, y compris de l'information, une formation pratique, un soutien affectif, un soutien financier et des périodes de répit.

3. Offrir un éventail de services coordonnés

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active doit avoir un large éventail de services, offerts par les divers secteurs et une équipe multidisciplinaire, de façon coordonnée. Cette structure de soutien se composera de services de santé, notamment de services de promotion de la santé (et d'éducation en matière de santé), de prévention des maladies, de traitement, de réadaptation, de soins de longue durée et de soins palliatifs, ainsi que de subventions pour le revenu, le logement et le transport. Pour constituer un éventail de services coordonné et adéquat, il faut :

- a) mettre en place une évaluation normalisée des besoins des clients afin de pouvoir offrir le type et le niveau de service appropriés;
- b) définir le noyau de services sociaux, de santé et autres à offrir pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes âgées;
- c) intégrer tous les services de santé, tant sur le plan administratif que financier, y compris la promotion de la santé, la prévention des maladies, les soins primaires orientés vers la gestion et le contrôle des maladies chroniques, les soins médicaux permanents et d'urgence, la réadaptation et les soins palliatifs, afin que les ressources puissent être réparties de manière à répondre aux besoins de santé changeants des personnes âgées et à assurer un éventail complet de soins;
- d) coordonner l'accès aux programmes et services économiques, sociaux, de logement et de

transport qui sont importants au maintien de la santé, de l'autonomie et du bien-être des aînés;

- e) amener tous les secteurs de politique gouvernementale à identifier les lacunes au niveau du service, à adapter les services existants et à créer de nouveaux services afin de répondre aux besoins d'une population âgée en expansion;
- f) établir des mécanismes efficaces pour l'échange d'information entre les prestataires de services des divers secteurs afin de faciliter l'utilisation innovatrice et efficace des ressources humaines, financières et technologiques.

4. Constituer une responsabilité partagée

L'élaboration et le maintien d'un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active doivent être une responsabilité sociale partagée. Il doit exister des liens et des partenariats solides entre les quatre agents de soutien de la vieillesse active : entre l'individu, la famille et les services communautaires; entre les organismes ou les groupes communautaires et l'administration locale; entre les divers secteurs gouvernementaux responsables de la santé et du bien-être social. Tous doivent partager une vision commune de la vieillesse active et comprendre le rôle et les responsabilités des divers agents qui contribuent à la réalisation de cette vision. Tous doivent être invités à participer à l'identification des besoins ainsi qu'à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes. L'information sur les enjeux, les inquiétudes, les réalisations et les échecs doit être communiquée clairement. Il faut aussi établir clairement les voies de communication, la hiérarchie des responsabilités et les mécanismes de reddition des comptes. Pour créer une responsabilité sociale partagée, il faut :

- a) amener les principaux représentants des quatre agents de soutien de la vieillesse active aux échelons local, régional et national à adopter une vision commune de la vieillesse active et à définir les responsabilités et les rôles individuels et collectifs;
- b) s'assurer que tous les paliers de gouvernements donnent leur appui politique à une vision complète en matière de la vieillesse active, assortie de plans d'action précis;
- c) mettre sur pied à tous les niveaux de gouvernements, un secrétariat ou un bureau indépendant qui soit responsable des questions liées au vieillissement et qui ait pour

mandat de mettre en œuvre un plan d'action et de coordonner ses efforts avec ceux de ses homologues;

- d) fournir des ressources pour que les associations d'aînés, les groupes représentant les soignants naturels et les groupes communautaires puissent défendre les droits des personnes âgées;
- e) rendre compte publiquement et régulièrement des progrès réalisés et des défis à relever dans la mise en place d'un système complet de soutien à la vieillesse active.

5. Être équitable et durable

La réussite d'un système de soutien complet encourageant la vieillesse active se mesure à sa capacité, au fil du temps, de satisfaire les besoins d'une population vieillissante et d'utiliser les ressources publiques de façon efficace et rentable, conformément aux besoins de la population vieillissante. Pour être viable à long terme, l'établissement d'un tel système exige que le « vieillissement actif » soit au cœur de la stratégie du développement de la région. De plus, il doit bénéficier de l'appui du public, lequel est fonction de communications efficaces sur le rendement des programmes et leurs avantages pour la société dans son ensemble. Cet appui le rendra moins vulnérable aux changements politiques. Pour que le système soit équitable et durable, il faut :

- a) inclure le « vieillissement actif » comme priorités nationale
- b) assurer qu'une évaluation des changements mis sur pied en fonction du bien-être de ses membres les plus vulnérables soit intégrée à la stratégie de développement
- c) promouvoir les droits fondamentaux des individus en tant que base essentielle au financement des programmes et services relatifs aux aînés et au vieillissement
- d) établir des mécanismes continus d'évaluation et de reddition des comptes en ce qui a trait à la qualité, à l'efficacité et à la rentabilité des services;
- e) assurer l'accès aux services en fonction des besoins;
- f) accroître la sensibilisation du public aux avantages réels d'un système complet de soutien au vieillissement actif pour l'ensemble de la société.

6. Offrir de la qualité

Un système de soutien complet qui encourage la vieillesse active doit faire en sorte que les services destinés aux personnes âgées reposent sur des pratiques dont l'exemplarité est scientifiquement établie, qui débouchent sur des résultats positifs et élargissent les compétences des dispensateurs de services. Ce système doit exiger une recherche continue pour éclairer l'élaboration et l'évaluation des programmes. La prise de décisions et l'évaluation, dans tous les secteurs, doivent être fondées sur la recherche et la surveillance. Pour assurer et promouvoir la qualité, il faut :

- a) créer une capacité de surveillance assortie d'indicateurs fiables, permettant de mesurer et de contrôler la qualité, la sécurité, la compétence, la satisfaction, l'accessibilité, l'efficacité, la pertinence, l'efficacité et la continuité des services;
- b) financer les études comparatives entre pays sur les différents aspects du « vieillissement actif », y compris les recherches multidisciplinaires;
- c) créer des mécanismes pour faciliter la synthèse de l'information issue de la recherche, l'analyse des répercussions stratégiques et la communication des résultats aux décideurs en vue d'éclairer l'élaboration et l'évaluation des politiques et des programmes;
- d) élaborer et diffuser des normes d'exercice professionnel fondées sur les données probantes;
- e) élaborer des programmes de formation et de sensibilisation pour les professionnels et les soignants des divers secteurs ainsi que pour les prestataires de soins familiaux et les soignants naturels.

Types de programmes et de services d'un système de soutien complet

La promotion de la vieillesse active nécessite une stratégie multisectorielle, multidisciplinaire et coordonnée afin de promouvoir la participation et d'assurer l'équité. Cette stratégie comprendra les ressources et moyens qui pourront assurer un milieu sécuritaire, la capacité de recevoir une alimentation saine, un service de transport, un réseau social et l'accès à l'information et aux services sociaux et de santé.

Le processus de planification pour un système de soutien complet nécessitera la considération d'un nombre important de variables tels que le sexe, le revenu, l'état civil, l'éducation, les valeurs culturelles, l'ethnicité et les capacités fonctionnelles. De plus, il suivra une approche intégrée afin d'assurer que tous les éléments du système travaillent vers le même but. Le tableau suivant illustre les secteurs variés qui contribuent au vieillissement actif.

Secteur	Son lien à la promotion de la santé et à la vieillesse active
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation et formation du personnel dédié à une société vieillissante • La promotion de l'alphabétisation et de l'apprentissage continu des aînés
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'obtenir un logement accessible et approprié pour maintenir la santé
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Offre le transport personnel pour améliorer la mobilité et la participation
Travail	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'intégration des travailleurs âgés dans des emplois appropriés
Social et légal	<ul style="list-style-type: none"> • Assure le respect des droits fondamentaux des individus et permet l'accès aux services de base pour atténuer la pauvreté
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit un système complet de la promotion de la santé, de la prévention, des soins et de programmes de réadaptation.

Ces types spécifiques de programmes et de services qui seront élaborés dans une communauté particulière répondront à la capacité fonctionnelle et aux besoins des aînés. Donc, le processus de planification exigera l'établissement d'indicateurs épidémiologiques et fonctionnels correspondant aux aînés, une compréhension des ressources qui sont disponibles à l'intérieur de leurs réseaux

sociaux et les ressources humaines ayant une formation en gérontologie.

De plus, le système de soutien intégré et coordonné offrira une structure continue et souple puisque les aînés peuvent passer d'un état d'indépendance fonctionnelle à un état de dépendance, et inversement. Enfin, le concept du vieillissement actif suppose aussi le droit de recevoir les soins palliatifs nécessaires pour permettre de gérer la douleur et de maintenir la meilleure qualité de vie possible dans les dernières étapes de la vie.

Par conséquent, un système de soutien complet comprendra les éléments qui assurent une qualité de vie optimale et des soins optimaux pour les groupes suivants.

Aînés autonomes

Soutien pour les aider à conserver leur autonomie, à se soigner, à prévenir les maladies et à gérer les affections chroniques. Incitatifs et possibilités pour participer à leur propre développement physique, mental, social et financier et pour continuer à exercer un emploi ou des activités bénévoles.

Aînés handicapés

Soutien communautaire pour les aider à conserver la plus grande autonomie possible, à se rééduquer ou à maintenir leurs capacités fonctionnelles, à gérer les maladies chroniques et à stimuler leur participation sociale et leur activité physique et mentale, et soutien aux soignants naturels.

Aînés dépendants ou arrivés au terme de leur vie

Services quotidiens permettant d'éviter l'institutionnalisation prématurée et d'aider la famille, services à domicile (sociaux, de santé et d'aide à la famille) prodigués par une équipe multidisciplinaire de soignants, soins palliatifs comprenant le soulagement des symptômes et de la douleur. Résidences-services réglementées, conformes aux normes de qualité des soins, pour les personnes qui ne peuvent plus vivre chez elles. Services de pastorale pour répondre aux besoins spirituels des personnes arrivées au terme de leur vie. ■

PROGRAMMES POUR LES ÂÎNÉS AUTONOMES

Enjeux : Les initiatives portant sur le développement social et économique de même que les programmes de santé continuent de se concentrer sur les besoins de la population plus jeune. La rapidité à laquelle surviennent les changements démographiques et épidémiologiques exige que les états membres préparent leurs ressources humaines, réorientent leurs services et favorisent de nouvelles structures de financement en vue de promouvoir le bien-être et la santé des aînés, tout en continuant d'améliorer la santé et le bien-être de la population jeune en tenant compte de toutes les périodes de la vie.

Politiques publiques favorisant la vieillesse active : Les politiques publiques en matière de vieillesse active garantissent les droits des personnes âgées; elles contribuent à remédier aux injustices sur le plan de la santé; et elles favorisent l'application de mesures précises permettant d'améliorer l'accès aux services de base garantis par les gouvernements nationaux, y compris la sécurité personnelle et la protection contre la discrimination fondée sur l'âge.

Éléments de soutien à mettre sur pied par les divers secteurs

ÉDUCATION	LOGEMENT	TRANSPORT	TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE	SERVICES SOCIAUX ET JURIDIQUES	SANTÉ
<ol style="list-style-type: none"> 1. Alphabétisation et éducation à la santé pour les aînés. 2. Formation ou recyclage des aînés pour un travail rémunéré ou bénévole. 3. Formation aux enseignants pour l'éducation des aînés. 4. Formation au personnel des services de santé et sociaux qui travaille avec les aînés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Subventions pour réparer ou rénover le logement des aînés. 2. Logement accessible pour les aînés à faible revenu 3. Placement en collectivité et abris pour les aînés vivant dans l'extrême pauvreté et n'ayant pas de soutien familial. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Subventions pour le transport en commun qui soit respectueux et accessibles pour les personnes âgées 2. Programmes de formation et d'évaluation des conducteurs âgés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création de programmes d'emploi pour les aînés. 2. Programmes d'emploi souples pour l'intégration des travailleurs âgés. 3. Programmes coopératifs ou de petite et moyenne entreprise pour les aînés. 4. Retraite fondée sur l'évaluation des compétences et non sur l'âge. 5. Systèmes de pension garantis par l'état. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Défense et promotion d'une culture favorable à l'égard du vieillissement. 2. Information sur les services et recommandations. 3. Programmes de nutrition 4. Programme d'activités physiques, de loisirs et culturels. 5. Protection juridique contre l'abus, la violence ou l'exploitation financière. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion de la santé physique et mentale 2. Prévention primaire et gestion des états chroniques et aigus. 3. Centres de santé communautaire adaptés aux besoins des aînés. 4. Groupes de soutien et d'autonomie en matière de soins pour les aînés. 5. Programmes d'immunisation pour les aînés.

PROGRAMMES POUR LES ÂÎNÉS HANDICAPÉS

Enjeux : Les besoins des aînés qui souffrent de déficiences sensorielles ou physiques ou d'incapacité mentale ou qui ont de la difficulté à accomplir certaines activités quotidiennes de base nécessitent des programmes et des services créés dans le but précis d'aider la personne à conserver son d'autonomie ou de permettre à la personne de recouvrer son autonomie.

Politiques publiques favorisant la vieillesse active : Les politiques publiques en matière de vieillesse active garantissent les droits des personnes âgées handicapées; elles contribuent à remédier aux injustices sur le plan de la santé; et elles favorisent l'application de mesures précises permettant d'améliorer l'accès aux services de base y compris la sécurité personnelle et la protection contre l'abus et la violence.

Éléments de soutien à mettre sur pied par les divers secteurs

ÉDUCATION	LOGEMENT	TRANSPORT	TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE	SERVICES SOCIAUX ET JURIDIQUES	SANTÉ
<ol style="list-style-type: none"> Matériel pédagogique conçu pour les personnes ayant une mauvaise vue, des problèmes auditifs ou de la difficulté à lire. Formation au personnel des services de santé et de l'aide sociale qui travaille avec des gens souffrant d'incapacités physiques ou mentales. Formation pour les soignants naturels. 	<ol style="list-style-type: none"> Adaptation du logement aux besoins des aînés handicapés. Conception de logements avec assistance pour les personnes handicapées. 	<ol style="list-style-type: none"> Véhicules et services de transport adaptés pour les personnes handicapées Programmes de transport accessible pour permettre aux aînés handicapés de participer à des activités sociales et productives. 	<ol style="list-style-type: none"> Occasions pour les aînés handicapés de continuer à contribuer autant que possible. Création de programmes d'emploi pour les personnes qui s'occupent des aînés handicapés à domicile ou dans des logements avec assistance. 	<ol style="list-style-type: none"> Protection juridique pour les personnes handicapées. Coordination et gestion de services communautaires. Services quotidiens pour veiller sur les personnes âgées et les stimuler pour éviter de les institutionnaliser prématurément. Services communautaires de livraison de repas à domicile, de soutien à l'auto-suffisance et de réadaptation. 	<ol style="list-style-type: none"> Gestion des états chroniques. Subventions des médicaments Soins de santé à domicile. Programmes de dépistage et de gestion des problèmes de santé mentale tels que la dépression et la démence. Programmes de prévention des chutes, de la malnutrition et des complications liées à la prise de médicaments.

PROGRAMMES POUR LES ÂÎNÉS DÉPENDANTS OU ARRIVÉS AU TERME DE LEUR VIE

Enjeux : Les aînés fragiles ou dépendants requièrent des soins de longue durée dans un milieu qui s'apparente au milieu familial, où ils seront entourés de leurs souvenirs, de leur famille et de leurs amis. La mise sur pied de services de longue durée nécessite la création de nouveaux programmes et services adaptés aux besoins et aux désirs des personnes âgées pouvant être maintenus grâce aux ressources disponibles. Dans les derniers moments de sa vie, le patient âgé requiert des soins palliatifs de qualité à domicile ou dans un établissement de soins de longue durée afin d'éviter une longue et inutile hospitalisation.

Politiques publiques favorisant la vieillesse active : Les politiques publiques qui favorisent la vieillesse active dans la dignité tiennent aussi compte des personnes qui ne sont plus en mesure d'accomplir des activités quotidiennes de base. Les politiques et programmes garantissent les droits des personnes âgées dépendantes; ils contribuent à remédier aux injustices sur le plan de la santé; et ils favorisent l'application de mesures précises visant à offrir des soins à domicile aux personnes qui en ont besoin ainsi que des soins palliatifs aux patients âgés dans les derniers moments de leur vie.

Éléments de soutien à mettre sur pied par les divers secteurs

ÉDUCATION	LOGEMENT	TRANSPORT	TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE	SERVICES SOCIAUX ET JURIDIQUES	SANTÉ
1. Ressources humaines : formation du personnel des services de santé en gériatrie. 2. Création de programmes de formation en soins palliatifs. 3. Programmes locaux d'éducation sur les droits des personnes dans les derniers moments de leur vie et sur la nécessité de préparer un testament et des directives préalables en matière de soins de santé.	1. Logement adapté pour les besoins des aînés sévèrement handicapés et qui ont besoins de soins. 2. Programmes de logement avec assistance pour les personnes dépendantes.	1. Transport adapté pour les personnes handicapées. 2. Transport accessible pour les fournisseurs de soins.	1. Normalisation des exigences minimales des fournisseurs de soins de santé aux personnes âgées dans les logements avec assistance et à celles inscrites aux programmes de soins de santé à domicile.	1. Évaluation, coordination et gestion des services communautaires pour les personnes âgées handicapées. 2. Soutien juridique, social et financier permettant de protéger les aînés contre la négligence, l'abus et la violence. 3. Programmes psychosociaux et spirituels. 4. Subventions aux familles à faible revenu pour les frais d'obsèques.	1. Disponibilité des services médicaux et d'aide à domicile, et accès à ces services. 2. Normes réglementées et contrôlées concernant les logements avec assistance et les établissements de soins de longue durée. 3. Soins de grande qualité prodigués avec respect dans les établissements de soins de longue durée. 4. Soins palliatifs comprenant le soulagement des symptômes et de la douleur.